

Nature de l'acte : 6.1

N° 2023 10 878

Mis en ligne le 10 octobre 2023

**ARRÊTÉ PORTANT DISPOSITION SUR LE STATIONNEMENT ET LA CIRCULATION DES VÉHICULES
DANS LE CADRE DE LA MANIFESTATION INTITULÉE "PYRENEO" QUI SE DÉROULE DU 12 AU
14 OCTOBRE 2023 À LOURDES**

Le Maire de la Ville de Lourdes,

Vu les articles L 2122-18, L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Route ;

Vu les articles L 2122-1 et suivants, 2125-5 du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1, huitième partie signalisation temporaire, approuvée par arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié) ;

Vu la programmation événementielle de la Ville de Lourdes pour le mois d'octobre 2023 et plus particulièrement l'organisation de la rencontre intitulée « PYRENEO » qui se déroule du 12 au 14 octobre à Lourdes.

Considérant les flux piétons attendus lors de cette manifestation et la nécessité de sécuriser les accès des principaux bâtiments et espaces mis à disposition lors de cette manifestation.

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre toutes dispositions utiles afin de faciliter la circulation et le stationnement, de prévenir les accidents.

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} - Stationnement

A compter du jeudi 12 octobre 2023 à 08h00 et jusqu'au samedi 14 octobre 2023 à 02h00 du matin :

- la totalité des emplacements de stationnement du parking de l'ERH est réservée aux participants de la manifestation intitulée « PYRENEO ».

- la totalité de l'espace situé derrière l'ERH est réservée aux véhicules officiels et techniques liés à la manifestation intitulée « PYRENEO ».

Le jeudi 12 octobre 2023 à compter de 17h00 et jusqu'à 21h00 :

- la totalité de la placette située entre les édicules de la halle et le parking du Champ Commun Nord est réservée aux véhicules officiels et techniques liés à la manifestation intitulée « PYRENEO ».

Le jeudi 12 octobre 2023 à compter de 17h00 et jusqu'à 23h30 :

- la totalité de l'espace situé derrière le palais des congrès est réservée aux véhicules officiels et techniques liés à la manifestation intitulée « PYRENEO ».

VILLE DE LOURDES

2, RUE DE L'HÔTEL DE VILLE - 65100 LOURDES - FRANCE

Tél. : 33 (0)5 62 94 65 65 / Fax : 33 (0)5 62 46 10 36 - www.lourdes.fr

ARTICLE 2 - Circulation

Le jeudi 12 octobre 2023 entre 17h30 et 19h30 :

- les participants à la manifestation intitulée « PYRENEO » sont autorisés à déambuler à l'aller et au retour sur le parcours suivant :
- place du Champ Commun Sud
- passage Jean Dupont
- place du Champ Commun Nord
- rue de la Halle
- place Marcadal
- place Peyramale
- rue Saint-Pierre
- rue et parvis de l'Église

A cet effet, la circulation des véhicules est ponctuellement interrompue par un dispositif de la Police Municipale sur les portions de chaussées empruntées par les participants.

ARTICLE 3 - Signalisation

La signalisation réglementaire (panneaux, barrières), afférente aux dispositions ci-dessus, est installée par les services municipaux.

ARTICLE 4 - Sanctions

Tout véhicule contrevenant à ces dispositions est considéré, comme gênant au regard de l'article R 417-10.II 10° du code de la route (stationnement gênant sur la voie publique spécialement désigné par arrêté de l'autorité investie du pouvoir de police municipale) et mis en fourrière selon les dispositions de l'article R 417-10.V de ce même code.

ARTICLE 5 - Publication

Le présent arrêté est publié électroniquement sur le site internet de la Ville de Lourdes conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 6 - Recours

Conformément à l'article R421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à Lourdes, le 9 octobre 2023

~~Pour le Maire,~~



~~Philippe ERNANDEZ
1^{er} Adjoint délégué~~

Le Maire,

Thierry LAVIT